

Syndicat CFDT de l'Enseignement Privé de Haute-Normandie
25 place Gilles Martinet - 76300 Sotteville lès Rouen

Dispensé de timbrage

Rouen CDIS

FEP

P

CFDT

PRESSE
DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 05/02/2019

AGIR NE PAS SUBIR !
FAITES ADHÉRER A LA
Fep-CFDT !



Février 2019

PERMANENCES à Sotteville -lès -Rouen

les mardis hors vacances
scolaires de 16h à 19h.
☎ : 02 32 08 35 54
25 place Gilles Martinet

haute.normandie@fep.cfdt.fr

fax : 02 32 08 33 43

n° 100

Périodicité: 5 fois par an.
CPPAP 0618 S 05174
Imprimé par nos soins
25 place Gilles Martinet
76300 Sotteville Lès Rouen
Directeur de publication :
Patricia Jouanneau
Bureau de dépôt, Rouen CDIS
Dispensé d'affranchissement
Routage 206
Prix de vente : 0,90 €

A tous les enseignants qui ont voté pour la Fep-CFDT aux élections de la Fonction Publique en décembre :



La Fep-CFDT reste le premier syndicat représentatif dans notre champ professionnel

Résultats des élections 2018

La Fep-CFDT Haute-Normandie conserve ses sièges en CCMI et CCMA malgré une abstention massive et préoccupante (65,88 % en CCMA, 75,18% en CCMI).

Pour le second degré en CCMA	Pour le premier degré en CCMI
5 sièges à pourvoir qui se répartissent de la manière suivante :	3 sièges à pourvoir qui se répartissent de la manière suivante :
- 2 CFDT -2 CFTC- 0 Spelc - 1 CGT	- 1 CFDT- 1 CFTC- 1 Spelc - 0 CGT
Vos représentants CFDT sont pour les titulaires :	Vos représentants CFDT sont pour les titulaires :
Tony Leury	Laurence Prévost
Françoise Lavigne	Et pour les suppléants :
Et pour les suppléants :	- Sylvie Vahonsebrouck
- Madeline Oria	
- Sabine Tancé-Delabarre	

CCMMEP niveau national : 10 sièges à pourvoir, abstention : 65,79 %

CFTC		CFDT		SPELC		CGT	
voix	sièges	voix	sièges	voix	sièges	voix	sièges
11010	2	15246	4	13196	3	3906	1
23.4 %		32.4 %		28.04%		8.30%	

MERCI À TOUS CEUX QUI ONT VOTÉ Fep-CFDT !

Droit privé

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

La négociation nationale sur les rémunérations est un moment primordial qui doit se construire avec les salariés, avec vous.

Elle porte sur plusieurs axes qui visent à améliorer votre pouvoir d'achat et vos conditions de travail.

Comme l'an dernier la Fep-CFDT souhaite construire avec vous les revendications qui seront présentées aux employeurs lors des prochaines négociations nationales. Pour cela, nous avons besoin de votre avis.

Lien pour une enquête visant à recueillir vos suggestions :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc8kEapWVhQPBEi4vKd4zo09Ly7nCU-AfiwFbqd-VnyTQ2dHQ/viewform>

ou sur le site fep.cfdt.fr à la rubrique « nos enquêtes et pétitions ».

Sommaire

Résultats des élections professionnelles	
NAO: négociation annuelle obligatoire.....	2
Edito	3
Evaluations en CP	
Communiqué de presse 16 janvier 2019:.....	4
Points de vigilance – Réforme du lycée d’enseignement général et technologique :Seconde générale et technologique	5
Suite réforme du lycée	
Reformes des voies professionnelles: Des textes à toute allure..	6
Points de vigilance – Réforme du lycée d’enseignement général et technologique : Première générale.....	7
Points de vigilance – Réforme du lycée d’enseignement général et technologique: Première technologique.....	8
Grand débat national.....	9
Communiqué de presse Intersyndical Enseignement privé	
Communiqué. SGEN-FEP : Pouvoir d’achat et conditions de travail, des revendications légitimes !.....	10
Protection sociale : retraite progressive.....	11
Calendrier	
Réforme voie professionnelle , position de la Fep CFDT.....	12

Edito



Ce mois de janvier 2019 me donne l’occasion de vous souhaiter à toutes et tous une bonne et heureuse année, même si ce journal vous parvient au mois de février !

Je souhaitais également remercier tous les syndiqués qui ont voté pour la CFDT lors des élections de la fonction publique du mois de décembre 2018 et qui nous ont ainsi permis de conserver notre présence dans les deux instances que sont les CCMI et les CCMA. Mais je ne pourrai pas passer sous silence le taux très important d’abstentions qui nous interroge ! Au niveau national la Fep-CFDT est le premier syndicat dans notre champ professionnel avec également un taux d’abstention non négligeable !

La colère qui s’exprime actuellement dans les manifestations avec parfois une grande violence est le résultat d’une souffrance de longue date, jamais entendue, ignorée par ceux qui nous gouvernent et sûrement pas assez prise en compte par les syndicats, dont la CFDT.

Pourtant la CFDT a toujours revendiqué que seule la justice sociale pourrait permettre les évolutions et la mutation de notre société pour aller vers une transition énergétique et mener une politique écologique assumée,

Nous sommes à la croisée des chemins, nous devons rester vigilants sur les choix qui vont se faire, les extrêmes quel qu’ils soient sont à proscrire, il est important que nous préservions la démocratie car elle reste garante de nos libertés.

Des deux mouvements sociaux actuels « gilets jaunes » et « stylos rouges », le second se fait le porte-parole des éléments que la Fep-CFDT et les autres syndicats de l’enseignement privé (voir dans le journal le communiqué Fep-Sgen et celui de l’intersyndicale) revendiquent depuis très longtemps, à savoir : une augmentation du salaire des enseignants, une reconnaissance du métier, le calendrier du PPCR réactualisé, des conditions de travail améliorées, la résorption de la précarité, un moratoire sur les réformes en cours et enfin, récemment, le refus d’obliger les enseignants à accepter une seconde heure supplémentaire, car cette mesure ne traite en rien le problème de fond qui est celui du salaire de base des enseignants !

N’oublions pas que les personnels de droit privé sont également impactés par la précarité et la difficulté à vivre de leur travail ! Ce qui pose une réelle question ! Comment pouvons -nous accepter en 2019 qu’un salarié ne puisse pas vivre décemment de son travail ? Le travail qui devrait participer à une meilleure qualité de vie est en fait pour certains un vecteur de pauvreté.

Cette fracture sociale de notre société qui est en train de faire exploser les frontières est grave car elle menace directement nos institutions et notre démocratie.

Dans « le grand débat national » initié le 15 janvier, la confédération s’est clairement positionnée pour une participation de la CFDT et de tous les syndiqués qui le souhaitent :

« La CFDT portera des revendications et propositions en matière de transition écologique, de pouvoir d’achat, de réponses aux fractures territoriales, de fiscalité et de mobilité. »

Des solutions existent, la CFDT en est persuadée, mais elle sait également que les corps intermédiaires doivent rester les vecteurs de dialogue social pour faciliter les évolutions nécessaires à la société du XXI ème siècle.

Patricia Jouanneau

Evaluations en CP

« La machine est en route, écrivions-nous dans le Fep magazine du mois de janvier : les prochaines évaluations seront bâties au regard des nouveaux programmes, des repères de progression et des attendus.

Que faut-il en penser ? ».

Si l'objectif affiché, « élever le niveau d'apprentissage », peut séduire une frange des électeurs ceux du « c'était mieux avant », de la dictée journalière et du retour de la morale, il n'en demeure pas moins que la méthode interroge les professionnels que nous sommes, et pas seulement les maîtres.

Rémi Brissiaud, mathématicien et chercheur en psychologie cognitive, dénonce le contenu des évaluations et le choix des exercices proposés pour vérifier certaines acquisitions en mathématiques : « Parmi toutes les épreuves de mathématiques, on s'attachera à analyser celle qui a stupéfié la plupart des professeurs des écoles : elle est décrite comme permettant de tester l'usage d'un nombre comme moyen de repérer une position. Pour la quasi-totalité des professeurs, il était inimaginable que l'on puisse proposer une telle tâche à l'entrée au CP. Alors d'où vient cette idée ? Elle est issue des travaux de Stanislas Dehaene (SD), un chercheur en psychologie cognitive dont les thèses, dans ce domaine, sont extrêmement controversées. Le ministre vante le caractère scientifique de ces évaluations alors que c'est un point de vue opposé à celui de SD qui, aujourd'hui, tend à devenir prépondérant. L'enjeu n'est pas mince : suivre SD sur cette question, ce serait revenir aux pratiques pédagogiques responsables de l'effondrement du calcul en France ».

Le constat fait par Sylvie Plane, professeure émérite de sciences du langage (université Paris-Sorbonne), ancienne vice-présidente du Conseil Supérieur des Programmes (CSP), est tout aussi accablant : « Le test de compréhension auquel ont été soumis les élèves sortant de cours préparatoire portait sur le rôle de l'hormone secrétée par la glande pinéale, sur le sommeil paradoxal. Non, ce n'est pas une blague. Comme on s'en doute, les mots-clés du texte (« hormone », « cycle », « mélatonine », « tiers », « glande », « paradoxal », le verbe « libérer » dans l'expression « la glande libère une hormone » etc.) ne font partie ni du vocabulaire de base du français ni des mots que les élèves ont pu lire dans leur manuel au cours préparatoire.

Les concepteurs du test avaient pourtant les moyens de le vérifier : il existe une liste publiée par le ministère qui recense les mots les plus fréquents et banque de données, Manulex, qui a enregistré tous les mots des manuels, et dont l'un des coauteurs est membre du « conseil » scientifique mis en place par Blanquer. Or, pour ce test de compréhension, seuls les enfants disposant d'un capital culturel conséquent pouvaient en connaître les mots-clés. »

Force est de constater que les évaluations, plus particulièrement celles conduites en primaire, sont plus que des instruments de diagnostic.

Leurs contenus et le niveau d'exigence attendu induisent un pilotage où la liberté pédagogique sera bien réduite. Alors, la grogne des maîtres de CP/CE1 ne manquera pas de se transformer en colère. Elle gagne d'ailleurs un nombre grandissant de maîtres qui choisiront d'agir pour ne pas subir.

Fabienne Breysse- Monteil



Communiqué de presse 16 janvier 2019:

La Fep-CFDT demande l'abandon du dispositif. L'enquête diligentée auprès des maîtres de CP et CE1 par la Fep-CFDT, dès la clôture de la première série d'évaluation, fait apparaître une grande défiance de ces derniers envers la finalité d'un tel dispositif. Dans un courrier en date du 8 novembre adressé au ministre la Fep-CFDT avait déjà dénoncé les dysfonctionnements et le surcroît de travail. La parution des nouveaux repères de progressivité annonçant la mort des cycles, dès le lendemain de la campagne des évaluations a largement contribué à faire douter les maîtres de l'intérêt et de l'utilité de celles-ci pour les élèves. Les maîtres regrettent de se voir confinés à un rôle de simple exécutant, dénoncent la détérioration de leurs conditions de travail et le temps perdu au détriment des apprentissages. Face à ce constat sans appel, la Fep-CFDT demande au ministre de l'Education nationale l'abandon de ce système d'évaluation et la réécriture des nouveaux repères de progressivité.

Nouveautés

Les enseignements de spécialité sont présentés dès janvier aux élèves de seconde. Chaque élève peut en déterminer 4 ou 5 au cours du 2^{ème} trimestre pour n'en retenir que 3 au 3^{ème} trimestre pour son entrée en 1^{ère} à la rentrée 2019

VIGILANCE et actions !

PEDAGOGIE

- **7 enseignements de spécialité obligatoires par bassin de formation** (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; mathématiques ; physique-chimie ; SVT ; SES)

Accessibilité de ces 7 enseignements de spécialité dans un périmètre raisonnable

5 autres spécialités (Arts ; Biologie-écologie ; Littérature et LCA ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences de l'ingénieur) feront l'objet d'une carte académique ou nationale.

- Développement possible de l'enseignement en non présentiel quand il y a pénurie de ressources en interne (convention entre deux établissements plus ou moins proches ;

- Recours au CNED en cas de pénurie de spécialité dans le bassin de formation

- **Problématique pour les spécialités suivantes :**

- SVT (Science de la vie et de la terre) peu demandée dans certains cursus d'enseignement supérieur

- Arts

- Sciences numériques et technologie :

Enseignement seulement théorique (risque de non fidélisation en classe de première dans le cadre de la spécialité « Numérique et sciences informatiques »)

Veiller à une concertation pour le choix des spécialités du lycée (entre le chef d'établissement et les enseignants)

(entre le chef d'établissement et les enseignants)

- **S'assurer que cette spécialité soit représentée dans le lycée**

- **Veiller à ne pas marginaliser cette spécialité**

- **Décider en concertation** à qui incombera l'enseignement de cette nouvelle matière ? Professeur de mathématiques ? Professeur de sciences de l'ingénieur ?

- **Marge de 12 heures par établissement**

(enseignements optionnels, accompagnement personnalisé, accompagnement au choix de l'orientation, travaux de groupe, etc)

- **Veiller à la répartition de ces heures de marge** sachant que c'est le chef d'établissement qui décide de l'utilisation de cette enveloppe globale après une concertation avec l'équipe pédagogique ?

- **Par qui** ces heures vont-elles être assumées ?

- **Exiger une formation** des personnels concernés ?

- Avenir des établissements :

Spécialisation de certains établissements qui privilégieront certaines spécialités au détriment des autres

- Evaluer le risque de voir certains postes supprimés

- Emplois du temps :

Adaptation des emplois du temps pour prendre en compte les déplacements des élèves et/ou des enseignants

- S'assurer de la cohérence des emplois du temps pour éviter les pertes de temps en déplacement et la fatigue générée

- Mobilité :

- Complément de service dans un autre établissement que l'établissement d'origine de l'enseignant ;
- Mobilité plus importante des élèves qui pourront se rapprocher d'un autre établissement (éventuellement dans un autre bassin de formation) que le leur pour recevoir un enseignement de spécialité non dispensé dans leur établissement

- Evaluer les conséquences sur l'emploi et la charge de travail

- Postes

- Diminution des volumes horaires d'enseignement

- La disparition des séries aura un effet d'aubaine : les élèves seront mélangés pour les enseignements de tronc commun là où aujourd'hui il faut prévoir des classes différentes selon les séries. Cela optimisera le remplissage des classes.

- Alerter des Pertes de services partielle ou complète pour les titulaires et également les maîtres auxiliaires

Les réformes des voies professionnelles, des textes à tout allure !

Les réformes des voies professionnelle, générale et technologique que l'Etat souhaite voir appliquées dès la rentrée 2019 en oubliant, comme à son habitude, un élément essentiel : la concertation avec les acteurs concernés (enseignants, lycées, apprentis, organisations syndicales, ...) et en passant outre les conséquences à agir de la sorte !

Concernant l'apprentissage, le contrôle pédagogique des centres de formation et des entreprises d'accueil des apprentis sera allégé et peu contraignant. Cela laisse craindre des dérives (formateurs avec peu de qualifications, centres de formations plus « libres ») !

Dès la rentrée prochaine, la troisième prépa-métiers qui se veut davantage tournée vers la découverte professionnelle se substituera à la troisième prépa-pro pour permettre aux élèves volontaires d'envisager un projet d'orientation vers la voie professionnelle.

En bac professionnel, les trois premières secondes de métiers :

- Métiers de la construction durable, des bâtiments et des travaux publics
- Métiers de la gestion administration, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client

Seront mises en place en septembre prochain suivies d'au moins 10 autres familles qui verront le jour d'ici 2021.

Pour l'accès à l'enseignement supérieur des élèves issus de bac pro, la création de classes passerelles, espère-t-on en nombre suffisant, devrait pouvoir faciliter leur admission en section de BTS et leur réussite à l'examen.

Autre dossier capital présenté qui annonce un grand changement du bac : les projets d'arrêtés fixant les programmes des enseignements communs et de spécialité des classes de seconde et de première des voies générales et technologiques, qui signent la fin des séries ES, L et S.

Extrait de Syndicalisme Hebdo du 20 décembre 2018

**Points de vigilance - Réforme du lycée d'enseignement général et technologique
Première générale**

<u>Nouveautés</u>	<u>VIGILANCE et actions !</u>
La classe de première générale se caractérise par la fin des séries L, S, ES. Chaque élève recevra des enseignements communs (<u>Français, Histoire-géographie, LVA et LVB, EPS, Enseignement scientifique et Enseignement moral et civique</u>) et des enseignements de spécialité (en fonction des spécialités choisies au cours du 3 ^{ème} trimestre de seconde).	

PEDAGOGIE

<ul style="list-style-type: none"> - Les épreuves du nouveau baccalauréat : Part de contrôle continu (valorisation de la régularité du travail du lycéen). Elle représente 40% de la note finale du baccalauréat : <ul style="list-style-type: none"> * 10% pour la prise en compte des bulletins de 1^{ère} et de terminale ; * 30% pour les épreuves communes de contrôle continu - Enseignement optionnel : Choix d'un enseignement optionnel. Mais l'enseignement de Langues et Cultures de l'Antiquité peut être choisi en plus de cet enseignement optionnel - Marge de 8 heures par établissement - Avenir des établissements : spécialisation de certains établissements qui privilégieront certaines options au détriment des autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact du contrôle continu en terme d'organisation et de progression pédagogique - Veiller à permettre un large choix d'options aux élèves - Veiller à la répartition de ces heures de marge sachant que c'est le chef d'établissement qui décide de l'utilisation de cette enveloppe globale après une concertation avec l'équipe pédagogique - Evaluer le risque de voir certains postes supprimés
---	---

CONDITIONS DE TRAVAIL

<ul style="list-style-type: none"> - Emplois du temps : adaptation des emplois du temps pour prendre en compte le choix d'options par les élèves ; adaptation des emplois du temps pour prendre en compte les déplacements des élèves et/ou des enseignants - Mobilité : Complément de service dans un autre établissement que l'établissement d'origine de l'enseignant ; Mobilité plus importante des élèves qui pourront se rapprocher d'un autre établissement (éventuellement dans un autre bassin de formation) que le leur pour recevoir un enseignement de spécialité non dispensé dans leur établissement - Complément de service : Pour assurer le service complet d'un enseignant, risque d'utiliser la marge horaire de 8 heures attribuée dans l'enveloppe globale de l'établissement <ul style="list-style-type: none"> - Nécessaire concertation entre le chef d'établissement et l'équipe pédagogique sur l'utilisation de ces heures (8 h) - Postes : diminution des volumes horaires d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la cohérence des emplois du temps et permettre un large choix d'options par les élèves - Evaluer les conséquences sur l'emploi et la charge de travail - Evaluer le risque et les conséquences sur le fonctionnement de l'établissement - Veiller au respect de la concertation avec l'équipe pédagogique - Alerter des risques de pertes de service (partielle ou complète) pour les titulaires
---	---

**Points de vigilance - Réforme du lycée d'enseignement général et technologique
Première technologique**

<u>Nouveautés</u>	<u>VIGILANCE et actions !</u>
-------------------	-------------------------------

PEDAGOGIE

<p>Tous les élèves bénéficient d'enseignements communs quelle que soit leur série (Education physique et sportive ; enseignement moral et civique ; français ; histoire-géographie ; langues vivantes A et B ; mathématiques). Attention de ce fait à l'effet d'aubaine qui vise à optimiser le remplissage des classes (tentation de regrouper les élèves pour les enseignements de tronc commun là où aujourd'hui il y a des classes différentes selon les séries).</p> <p>Les séries sont maintenues : STMG, ST2S, STI2D, STAV, STL, STD2A. Elles sont choisies à la fin de la classe de seconde.</p> <p><i>Attention : les séries STHR et TMD sont choisies par les élèves dès la fin de la classe de troisième</i></p> <p>Les spécialités dépendent de la série choisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ST2S (Biologie et physiothérapie humaines ; physique-chimie pour la santé ; sciences et techniques sanitaires et sociales) - ST2A (Design et métiers d'art ; outils et langages numériques ; physique-chimie) - STHR (Pas de modification en classe de première) - STI2D (Innovation technologique, Ingénierie et développement durable ; physique-chimie et mathématiques) - STMG (Droit et économie ; management ; sciences de gestion et numérique) <p>En STI2D et en STMG, les élèves choisissent également au sein de leur spécialité un enseignement spécifique qui vient renforcer leur profil.</p> <p>Les enseignements optionnels (Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre ; langue vivante C étrangère ou régionale)</p> <p>Marge d'heures par établissement (enseignements optionnels, accompagnement personnalisé, accompagnement au choix de l'orientation, travaux de groupes, etc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alerter sur des pertes de service partielle ou totale pour les titulaires et également les maîtres auxiliaires - S'assurer que ces enseignements de spécialité soient accessibles dans un périmètre géographique rapproché - S'assurer que les options soient représentées dans le lycée et accessibles aux élèves - Veiller à la répartition de ces heures
--	--

CONDITIONS DE TRAVAIL

Complément de service	- Risque d'utiliser la marge horaire Pour assurer un service complet
------------------------------	--

En novembre 2018 le Bureau National de la CFDT par un communiqué avait précisé la position que soutenait celui qui est devenu le premier syndicat de France.

Extrait de ce texte :

« Le gouvernement a fait le choix d'une pratique très verticale du pouvoir, minimisant trop souvent le rôle et la place des acteurs de la société. Il porte une grande part de responsabilité dans cette situation.

Aujourd'hui, il est urgent de renouer le dialogue pour construire **un pacte social et économique de la conversion écologique**. Le gouvernement a une responsabilité majeure pour concrétiser cette ambition vitale pour le pays. Seul un travail approfondi et loyal avec les représentants de la société civile permet de construire des solutions durables pour concilier justice sociale et transition écologique. Cette démarche doit être engagée dans les territoires, au plus près des réalités quotidiennes des travailleurs et des citoyens.

La CFDT appelle l'ensemble des acteurs concernés à engager le dialogue pour apporter collectivement des réponses immédiates à l'impératif d'une transition écologique juste qui réduise les inégalités sociales et territoriales.

Dans ce dialogue qu'elle souhaite voir s'ouvrir sans attendre, la CFDT portera des revendications et propositions en matière de transition écologique, de pouvoir d'achat, de réponses aux fractures territoriales, de fiscalité et de mobilité.

Pour la CFDT, des solutions existent. »

Un grand débat national a été lancé le 15 janvier par Emmanuel Macron.

La CFDT a toute sa place dans ce « Grand débat » en émettant des propositions et en invitant ses adhérents à y participer en tant que citoyens.

Quel déroulement ?

Les propositions des citoyens pourront être recueillies dans les réunions publiques, dont les lieux et horaires sont indiqués sur : <https://granddebat.fr>, mais également en ligne, par voie postale ou auprès des « stands de proximité » et lieux de travail.

En outre, tout acteur local (hormis les maires) pourra organiser et animer un débat. **Ces débats, la CFDT a décidé de s'y investir pour transmettre ses propositions.** « *On ne peut pas dénoncer la vision verticale du pouvoir et ne pas se saisir de cette opportunité.* » rappelait Laurent Berger.

Pour alimenter la réflexion des participants, un support revendicatif autour des grands thèmes retenus et des domaines d'actions possibles, déclinable en fonction des réalités locales sera proposé dans les prochains jours aux militants et adhérents CFDT.

Dans quelles conditions ?

« Si les coordinateurs du débat sont issus du gouvernement, les garants doivent être totalement indépendants » a précisé Laurent Berger. Car les conditions d'indépendance et de bonne tenue des débats doivent être assurées.

Le collège des cinq garants nommés le 17 janvier par le gouvernement, l'Assemblée Nationale, des présidents du CESE et du Sénat devront « garantir l'indépendance » de la grande consultation lancée le 15 janvier.

Pour quel débouché ?

C'est l'autre condition posée par la CFDT pour la réussite de ce débat : qu'il serve à quelque chose. « *Au-delà de l'expression citoyenne, la démocratie participative doit s'articuler avec le retour d'un véritable dialogue avec les corps intermédiaires.* »

A l'échelle nationale, elle demande la tenue dès la fin du débat d'un « Grenelle du pouvoir de vivre » rassemblant acteurs sociaux, économiques, territoriaux et associatifs en vue d'aboutir à des propositions concrètes. « *Il faut que la décision sociale soit également participative. Si le gouvernement tranche seul, le grand débat n'aura pas atteint ses objectifs.* »

Extrait d'un article de Syndicalisme Hebdo CFDT du 17 janvier 2019



Paris, le 17 janvier 2019,

COMMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICAL ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La mobilisation des « stylos rouges » fait émerger une profonde colère des enseignantes et enseignants de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Sept organisations syndicales de l'enseignement privé représentant ces personnels, attentives à cette colère, ont décidé, par ce communiqué commun, de réaffirmer les revendications qu'elles portent, pour certaines, depuis de nombreuses années.

Ces revendications sont les suivantes :

- La revalorisation immédiate des salaires ;
- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée ;
- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre des élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants... ;
- L'équité de traitement entre les enseignantes et enseignants du premier degré et du second degré ;
- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires... ;
- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels.

Il y a trop longtemps que les agents sont confrontés au mépris de notre employeur, l'État.

L'Éducation doit être une priorité pour le Gouvernement : elle sera garante de la construction du Monde de demain et de son émancipation.

Les sept organisations syndicales demandent à être reçues en urgence, toutes ensemble, par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Agriculture.

COMMUNIQUÉ. SGEN-FEP : Pouvoir d'achat et conditions de travail, des revendications légitimes !

Un certain nombre d'enseignants, par leur adhésion à la démarche du collectif "*stylos rouges*", manifestent qu'ils partagent les constats posés par plusieurs organisations syndicales représentatives dont le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT.

Ceux-ci sont alarmants, tant pour ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération que du niveau de reconnaissance de la nation envers ces agents publics, pleinement engagés.

Dans ce contexte, le fait que des collègues cherchent à agir, à rendre visible leur travail et leurs revendications est positif.

Ces revendications, le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT les portent auprès de différents ministères et également avec le concours de la CFDT Fonction publique (2^{ème} organisation représentative dans les fonctions publiques).

Il est urgent que l'État entende et apporte des réponses afin d'améliorer les salaires et les conditions de travail des personnels comme des élèves, notamment par une présence humaine renforcée.



FEP

janvier 2019

PROTECTION SOCIALE

Retraite progressive

Enseignants :

Dès janvier pensez à demander un temps partiel autorisé pour la rentrée 2019 !

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



S'ABONNER A LA NEWSLETTER DU SITE FEP

NEWSLETTER

Abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

Syndicat Fep-CFDT
Haute-Normandie
25 place Gilles Martinet
76300 Sotteville-Lès-Rouen
Permanences
Mardi de 16h à 19h
02 32 08 35 54
haute.normandie@fep.cfdt.fr

La retraite progressive, qu'est-ce que c'est?

La possibilité de travailler à temps partiel (donc en continuant à cotiser) tout en percevant une partie de sa pension de retraite. La fraction de retraite progressive peut être révisée chaque année (sous réserve d'obtenir la modification de la quotité de temps partiel).

Ex : une personne qui, en retraite progressive, travaille à 60% percevra en même temps 40% de sa pension de retraite.

Le calcul de la pension est provisoire. Les droits seront recalculés lors du départ définitif en retraite, en tenant compte des cotisations versées et des trimestres validés pendant la période de retraite progressive.

Démarches

- 1 - Faire la demande de temps partiel autorisé (**attention à la date limite fixée par chaque académie : en général courant janvier !**)
- 2 - Faire une demande de retraite progressive auprès de la CARSAT (régime de base) et du CICAS (retraites complémentaires) dès le mois de mars.
- 3 - Faire compléter par le Rectorat ou l'Inspection d'académie (DSDEN) l'**attestation certifiant la quotité travaillée** (en passant par la voie hiérarchique).
- 4 - **Déposer les dossiers (complets)** de demande de retraite progressive à la CARSAT et au CICAS (**bien préciser qu'il s'agit d'une retraite provisoire et pas d'une liquidation définitive**).

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une retraite progressive?

- Être âgé de 60 ans au moins
- Avoir cotisé ou validé 150 trimestres
- **Exercer une ou plusieurs activités à temps partiel (Multi-employeurs possible depuis le 03/12/2017 & activité bénévole tolérée)**
- Le temps travaillé doit être compris entre 40% et 80%
Attention : pour conserver un contrat d'enseignement, un maître doit garder au moins un mi-temps (heures contrat)
- La Fep CFDT revendique la possibilité de sur-cotiser (sur un temps plein), ce qui nous est refusé par le Ministère.

Pour plus d'informations, contactez le syndicat !

Calendrier

10 janvier : CODIEC Evreux
10 janvier et 11 janvier : CFPF Formiris
15 janvier : bureau régional interprofessionnel
CFDT exceptionnel
16 janvier : CTPF Formiris Normandie
Du 16 janvier au 18 janvier : BF Fep
17 janvier : conseil fédéral Formiris
22 janvier : bureau syndical
25 janvier : AG Isfec Normandie
28 janvier : Assises Normandes de l'Education
30 janvier : CCMI avancement à la classe excep-
tionnelle
4 et 5 février : bureau régional interprofessionnel
4 février : CAEC Rouen
7 et 8 février : formation développement Fep
20 février : AG Formiris

21 février : CF Formiris
26 février : CAE
28 février : CODIEC Evreux
8 mars : CFPF Formiris
12 mars : bureau syndical
13 mars : CODIEC Rouen
Du 13 au 15 mars : formations Bierville CSE et CCM
20 mars : CTPF Formiris Normandie
27 mars : CA Formiris Normandie
27 mars : CAE
27 mars : rencontre Secrétaire Généraux – Bureau
Fédéral Fep
28 et 29 mars : bureau fédéral Fep
2 avril : bureau régional interprofessionnel
Du 3 au 5 avril : rassemblement nouveaux adhérents
11 avril : conseil fédéral Formiris

Second degré

Réforme voie professionnelle

La Fep-CFDT a voté contre la réforme de la voie professionnelle au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) et a lancé une alerte au CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole).

La Fep-CFDT n'avait pas eu l'occasion de donner son avis au ministre à propos de cette réforme. Elle n'a pas été consultée sur le sujet comme l'ont été les organisations syndicales du public. Cela aurait-il de toute façon permis de modifier le projet qui génère beaucoup d'inquiétude dans les établissements, et **ce peut être encore plus dans l'enseignement privé sous contrat** du fait de la taille des structures ?

Sans doute n'aurait-elle rien obtenu de plus que les réajustements de grilles horaires concédées par l'administration en CSE. Malgré cela, rien ne permet d'exclure que cette réforme n'aboutira pas à de nouvelles suppressions de postes. Le sentiment persiste qu'elle s'est construite dans une logique d'économie de moyens comme l'a été celle du baccalauréat.

La Fep-CFDT s'interroge d'ailleurs toujours sur le fait que ces deux réformes aient été menées à part. C'est là une drôle de façon de montrer que l'on cherche à valoriser la filière pro.

Cette réforme aura un impact certain sur les conditions de travail des enseignants. Ce sont en effet des modifications profondes dans les pratiques qui sont programmées sans qu'aucune mesure ne soit prévue pour accompagner les personnels.

Au Cnea qui s'est tenu le même jour, **La Fep-CFDT** a tenu le même discours sur la réforme de la voie professionnelle. Mais c'est aussi le projet global de l'enseignement agricole qui est voué à l'échec. La Fep-CFDT a lancé **une alerte économique et sociale** au ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

